



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Objectifs de
développement
durable

L'UNESCO fait avancer

le Programme de développement durable à l'horizon 2030

 OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



© Christian Mueller / Shutterstock

© UNESCO 2017

Publié en 2017 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La publication a été préparée par le Bureau de la Planification Stratégique/Section pour la Coopération avec le Système des Nations Unies, avec la contribution substantielle de tous les secteurs de programme, le Département Afrique, la Division pour l'égalité des genres, l'Institut de statistique de l'UNESCO, le Secteur des Relations extérieures et de l'information du public et le Cabinet de la Directrice générale.

BSP-2017/WS/1 - CLD 3509.16

1

Avant-propos de la
Directrice générale

2

Introduction

3

Les principes du
Programme 2030

4

Les deux priorités
globales de l'UNESCO :
Égalité des genres &
Afrique

5

L'UNESCO soutient
la révolution des
données dans
l'ensemble des ODD

6

Contribution directe de
l'UNESCO à neuf ODD

8

Une éducation inclusive
de qualité et un
apprentissage pour tous
tout au long de la vie

10

Mobiliser la science,
la technologie,
l'innovation et le
savoir

12

Protéger et gérer l'océan
de manière durable

14

Comprendre les
transformations
sociales pour des
sociétés pacifiques,
inclusives et fondées
sur les droits

16

La culture comme
moteur et catalyseur
du développement
durable

18

Liberté d'expression
et accès universel à
l'information et au savoir

Équipe spéciale de l'UNESCO pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030
<http://fr.unesco.org/sdgs>



© UNESCO

“ L’UNESCO met tout en œuvre pour permettre aux pays, par des approches nouvelles, innovantes et intégrées, d’atteindre les objectifs qu’ils se sont fixés.

Avant-propos de la Directrice générale

Le Programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations Unies, qui compte 17 Objectifs de développement durable, propose un nouveau cadre audacieux de coopération en matière de développement pour les 15 prochaines années. Ce Programme a pour ambition de garantir la prospérité et le bien-être de l’ensemble des femmes et des hommes, tout en protégeant notre planète et en consolidant les fondements de la paix. Les Objectifs de développement durable constituent le programme le plus universel, le plus ambitieux et le plus complet jamais connu, afin de ne laisser personne de côté.

Il s’agit d’un changement de paradigme, qui exige de nous tous de nouveaux modes d’action. Les 17 Objectifs de développement durable sont interdépendants – ce qui doit conduire à privilégier les approches globales, les partenariats, l’établissement de liens entre politiques et action. Pour aller de l’avant, le Programme doit s’appuyer sur l’appropriation nationale et sur la mobilisation d’une action efficace et de ressources aux niveaux national, régional et mondial.

L’inclusivité, l’intégration et l’universalité, voilà ce qui caractérise le nouveau Programme. Le pouvoir de persuasion est essentiel pour parvenir à le réaliser.

C’est là toute l’importance du mandat universel de l’UNESCO, qui contribue à « l’édification de la paix, à l’élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l’éducation, les sciences, la culture, la communication et l’information ». Les droits humains et la dignité constituent le point de départ de l’action de l’Organisation – et le critère d’évaluation de ses résultats, une attention particulière étant accordée aux groupes les plus défavorisés ou exclus, ainsi qu’aux pays et aux catégories sociales accusant le plus grand retard. L’UNESCO intègre à ses activités principales des interventions spécifiques à l’intention des jeunes, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des groupes sociaux et ethniques marginalisés, y compris les populations autochtones et les communautés locales, tout en se fixant comme priorité globale la promotion de l’égalité des genres et le soutien aux pays d’Afrique à travers l’ensemble de ses programmes. L’Organisation met également l’accent sur la coopération avec les pays en situation de conflit ou de crise, ou touchés par des catastrophes, afin d’accroître leur résilience.

L’UNESCO met tout en œuvre pour permettre aux pays, par des approches nouvelles, innovantes et intégrées, d’atteindre les objectifs qu’ils se sont fixés – depuis la mise en place d’une éducation inclusive de qualité pour tous jusqu’à la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau,

de la viabilité des océans et de la protection de la biodiversité ; depuis l’instauration de villes durables, l’approfondissement de l’inclusion sociale, l’atténuation du changement climatique et l’adaptation à ce phénomène jusqu’à la prévention de l’extrémisme violent et du « nettoyage culturel » et jusqu’à la défense de la liberté d’expression et du développement des médias.

Les données sont une dimension essentielle de tout cela. L’Organisation est chargée de collecter et de diffuser les données relatives aux indicateurs mondiaux et thématiques nécessaires pour examiner et donner suite à la plupart de ces objectifs. L’action de l’Organisation, bien qu’essentiellement consacrée aux 9 Objectifs de développement durable qui relèvent directement du mandat de l’UNESCO, se répercutera cependant sur l’ensemble des nouveaux objectifs.

Afin d’aider les pays à intégrer les Objectifs de développement durable dans leurs plans et budgets nationaux, et d’assurer leur suivi et leur examen, l’UNESCO intervient dans tous les domaines. Tout d’abord, l’Organisation propose, en fonction des demandes, des conseils fondés sur des données factuelles en matière d’élaboration des politiques et d’action normative dans ses domaines de compétence, et s’emploie à renforcer les capacités, notamment en matière de collecte et d’analyse de données. Elle met également en place des partenariats multipartites, et soutient la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud. J’ai constitué une Équipe spéciale consacrée au Programme 2030 afin de garantir que l’action menée en vue d’aider les pays dans leurs efforts pour promouvoir le nouveau Programme, le mettre en œuvre et en dresser le bilan soit ciblée, efficace et coordonnée.

Accélérer le rythme en faveur des Objectifs de développement durable est un impératif, aussi bien du point de vue des droits humains que du développement et de la paix. Il s’agit de tenir la promesse collective que nous – les Nations Unies, les gouvernements, le grand public – avons faite d’offrir un avenir meilleur à tous. Il est à présent de notre responsabilité de répondre aux attentes, de tout mettre en œuvre pour que les promesses deviennent réalité. Tel est l’engagement de l’UNESCO, aujourd’hui et dans les années à venir.

Irina Bokova
Directrice générale de l’UNESCO



Introduction

L'UNESCO a activement contribué à façonner le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015) en s'inspirant de son mandat humaniste et en mobilisant l'ensemble de ses partenaires et parties prenantes. Conçu comme un Programme du peuple, par le peuple et pour le peuple, il met en lumière l'importance essentielle des capacités, des compétences et des connaissances humaines pour s'adapter et répondre aux défis et aux possibilités d'aujourd'hui et de demain, dont la plupart sont encore inconnus. Il fait de l'appropriation par les instances nationales et du soutien aux pays la clef de voûte de la réussite de sa mise en œuvre. En s'appuyant sur les acquis et les enseignements tirés des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), il s'efforce d'en achever la réalisation.

Le Programme 2030 est une feuille de route universelle qui est stratégiquement liée au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris sur le climat, le Programme d'action d'Addis-Abeba et la Déclaration de Quito sur les villes durables et les établissements humains pour tous.

Le Programme 2030 donne une nouvelle impulsion aux actions de l'UNESCO, aux niveaux mondial, régional et national. Il accorde une place de premier plan à la contribution fondamentale d'une éducation inclusive de qualité à tous les niveaux ainsi qu'à l'importance des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD 4).

Il innove en reconnaissant l'importance croissante de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) pour le développement (ODD 9). Il formule des objectifs ambitieux dans les domaines de l'eau douce (ODD 6), de la biodiversité (ODD 15), des océans (ODD 14) et du

changement climatique (ODD 13), qui sont des priorités majeures de l'Organisation. Il reconnaît que l'accès public à l'information et la sécurité des journalistes permettent d'accélérer les possibilités de développement et de favoriser la bonne gouvernance et l'État de droit (ODD 16). Il promeut la culture, par l'intermédiaire du patrimoine et de la créativité, comme facteur clef du développement durable. Il reconnaît l'intérêt de bâtir des villes inclusives, sûres, résilientes et durables, et contient des cibles relatives à la préservation du patrimoine naturel et culturel (ODD 11) ainsi qu'à la récupération et à la restitution des biens volés (ODD 16), ce qui englobe également le trafic illicite de biens culturels. Il soutient la vision de sociétés justes, pacifiques, équitables et inclusives qui reconnaissent la valeur du savoir, du patrimoine et de la diversité. Il défend les droits humains et accorde une grande attention à l'égalité des genres (ODD 5).

L'UNESCO fait évoluer son mode de fonctionnement afin de soutenir efficacement les Etats membres dans la mise en œuvre du Programme 2030, notamment par l'élargissement de ses partenariats multipartites ; par une transition vers un « dialogue structuré sur le financement » afin d'appuyer une planification globale, intégrée et participative sur le financement des priorités et des besoins ; par une étroite collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies ainsi qu'en améliorant l'accès du public à une information de qualité sur son travail en tant qu'élément clé de son engagement à renforcer la transparence et la responsabilité. L'Équipe spéciale consacrée au Programme 2030 de la Directrice générale joue aussi un rôle essentiel pour assurer une action claire, efficace et coordonnée de l'UNESCO afin de soutenir les pays dans la mise en œuvre et le suivi du Programme.

“ L'UNESCO contribue activement à la mise en œuvre du Programme de développement durable en s'inspirant de son mandat humaniste et en mobilisant l'ensemble de ses partenaires et parties prenantes.

Les principes du Programme 2030

Le Programme 2030 propose un nouveau cadre de coopération en matière de développement pour les 15 prochaines années. Il constitue une référence pour tous les nouveaux plans et stratégies de développement nationaux. Il revêt une importance considérable pour l'ensemble du système des Nations Unies, y compris pour des institutions spécialisées telles que l'UNESCO. L'Organisation continuera à participer activement aux efforts menés à l'échelle du système des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence et la coordination au sein de celui-ci.

Elle continuera également de jouer un rôle actif dans les processus de suivi et d'examen au niveau mondial et, selon qu'il convient, aux niveaux régional et national.

L'UNESCO intègre les principes du Programme 2030 dans l'ensemble de ses programmes :

➤ **Développement durable** : le Programme 2030 consiste avant tout à engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience. L'UNESCO aide les pays à opérer ce changement transformatif, en consacrant son action à faire en sorte que tous les apprenants puissent acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour devenir des écocitoyens du monde, responsables ; à faire progresser les sciences, la technologie et l'innovation afin d'élaborer des solutions durables visant à atténuer les effets du changement climatique et autres défis mondiaux et à s'y adapter ; à élargir l'accès aux TIC afin d'encourager le développement socio-économique ; à faire en sorte que la culture soit prise en compte dans les stratégies de développement durable de façon à ce qu'elles soient pertinentes, efficaces et adaptées aux contextes locaux.

➤ **Universalité et interdépendance** : le Programme 2030 est un programme universel, qui reflète un monde en pleine mutation et une nouvelle prise de conscience de la complexité et de l'interdépendance croissantes des défis

du développement par-delà les frontières, qui nécessitent une approche intégrée, coordonnée et cohérente ; l'accent est mis sur le fait que les pays développés ne peuvent plus accéder au développement durable sans des progrès proportionnels dans les pays en développement et vice versa.

➤ **Inclusion (« ne laisser personne de côté »)** : le nouveau Programme est marqué par un profond souci d'inclusion (« ne laisser personne de côté »), visant notamment à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et à réduire les inégalités au sein des pays et entre eux ; il appelle à donner la priorité absolue au soutien aux pays les moins avancés (PMA) et à ceux qui font face à un conflit ou dont le développement se heurte à des situations particulières.

➤ **Approche fondée sur les droits** : le Programme 2030 est un programme fondé sur les droits, attaché à la réalisation des droits humains de tous, et à l'intégration de la question de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles dans l'ensemble de ses objectifs et de ses cibles ; l'accent y est mis sur le rôle de l'aide à la formulation des politiques et de l'action normative comme facteurs de réussite.

➤ **Inégalités** : Le Programme 2030 souligne combien il importe de trouver une solution au problème du creusement des inégalités. L'UNESCO aide les pays à remédier aux inégalités en consacrant son action à promouvoir une éducation inclusive et de qualité pour tous ; à réduire les écarts en matière de science et de connaissance entre les pays et dans chacun d'eux ; à réduire la fracture numérique ; à élaborer des politiques publiques inclusives qui favorisent l'inclusion sociale et le dialogue entre les cultures. L'institut de statistique de l'UNESCO (ISU) collecte et partage également des données désagrégées dans les domaines de compétence de l'Organisation.

➤ **Appropriation par les instances nationales** : le Programme 2030 repose d'abord et avant tout sur l'appropriation par les pays eux-mêmes des Objectifs de développement durable, qui seront intégrés dans les exercices de planification, les politiques et les stratégies au niveau national. Soutenir cette appropriation nationale des ODD sera une tâche fondamentale pour l'UNESCO. À cette fin, l'UNESCO adaptera son soutien aux besoins spécifiques et diversifiés de ses États membres, compte tenu de la diversité croissante des capacités de ces derniers, en particulier parmi les pays à revenu intermédiaire (PRI) émergents.

➤ **Intégration et liens réciproques** : le Programme 2030 reconnaît que les stratégies de développement durable devraient répondre de manière intégrée aux défis complexes d'aujourd'hui. L'UNESCO prévoit d'intégrer la mise en œuvre du Programme 2030 dans tous ses domaines de compétence (éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales et humaines, culture, communication et information), en faisant fond sur ses compétences pluridisciplinaires et son mandat intersectoriel. Elle adopte également une approche intégrée de ses multiples modalités de travail, en liant plus étroitement son action normative et ses interventions opérationnelles au niveau des pays, et soutient une intégration plus poussée des différents piliers de l'action des Nations Unies, y compris la récente initiative visant à resserrer les liens entre action humanitaire et aide au développement.

➤ **Paix, compréhension interculturelle, citoyenneté mondiale** : point essentiel pour l'UNESCO, le Programme 2030 reconnaît qu'« il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité » et témoigne d'une volonté de favoriser la compréhension interculturelle, le respect mutuel, et « une éthique de citoyenneté mondiale et de responsabilité partagée ». L'ODD 16 engage la communauté internationale à prévenir toutes les formes de violence et à promouvoir des sociétés

pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et de la violence, et dotées d'institutions inclusives et responsables à tous les niveaux.

➤ **Crises, conflits et catastrophes** : le Programme souligne la nécessité de prêter une attention accrue aux besoins spéciaux des pays confrontés à un conflit ou à une crise – 33 des 49 pays qui figurent aujourd'hui dans la liste des pays les moins avancés, soit près de 900 millions d'habitants – en tenant compte du caractère prolongé des crises dans de nombreuses situations d'urgence humanitaire et de conflit, et de renforcer la résilience des personnes touchées par la pauvreté et vulnérables, en faisant en sorte qu'elles soient moins exposées aux événements extrêmes liés au climat. Le Programme vise à combler le fossé entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement.

➤ **Connaissances, science, technologie et innovation (STI)** : le nouveau Programme reconnaît qu'il importe de mettre pleinement à profit les STI et les technologies de l'information et de la communication (TIC) aux fins du développement durable, tout en renforçant les capacités, les compétences et les connaissances humaines, notamment grâce à une éducation de qualité tout au long de la vie ; il met également l'accent sur les STI, l'accès à l'information et la diffusion de données de qualité pour l'ensemble des objectifs.

➤ **Partenariats multipartites** : le Programme 2030 accorde clairement la primauté aux partenariats ainsi qu'à l'intégration et aux approches intégrées. L'UNESCO jouera, dans ses domaines propres, un rôle important d'organisatrice, d'intermédiaire, de facilitatrice et de coordonnatrice de partenariats multipartites en vue d'appuyer le Programme 2030, et encouragera la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud aux fins de la mise en œuvre des ODD. De même, l'UNESCO poursuit actuellement la mise en place d'un dialogue structuré sur le financement, qui devrait également aider à définir des approches multipartites.

Les deux priorités globales de l'UNESCO

ÉGALITÉ DES GENRES



© Stephane Bidouze / Shutterstock

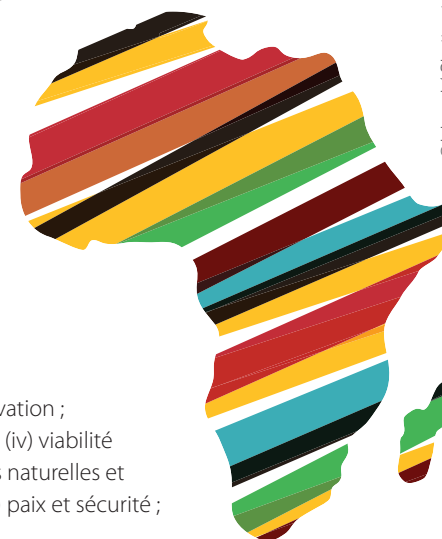
Contribuer à l'ODD 5 sur l'égalité des sexes

L'UNESCO a fait de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles l'une de ses deux priorités globales. L'Organisation promeut l'intégration de l'égalité des genres dans l'ensemble de ses programmes afin de soutenir la mise en œuvre du Programme 2030. Cela

consiste notamment à encourager l'éducation des filles et des femmes ; à encourager la présence des femmes dans le domaine des sciences notamment aux niveaux de la prise de décision ainsi que dans le domaine de la gestion de l'eau ; à garantir l'accès sécurisé des filles et des femmes à l'eau potable et aux installations sanitaires adéquates ; à soutenir les femmes en tant qu'agents des transformations sociales ; à encourager la pleine participation des femmes à la vie culturelle ; à favoriser la présence des femmes dans les médias et l'autonomisation des femmes grâce aux TIC. L'UNESCO lutte aussi contre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes, y compris les violences liées au genre en milieu scolaire et dans les situations d'urgence. Tous ces domaines contribuent à la mise en œuvre de l'ODD 5. L'UNESCO encourage les pays à analyser l'ensemble des cibles des ODD dans la perspective de l'égalité des genres, notamment par la collecte de données ventilées par sexe. L'Organisation apporte aussi des conseils afin de faire progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble de ses domaines de compétence. Dans ce contexte, l'UNESCO renforce ses partenariats multipartites avec d'autres entités du système des Nations Unies, ainsi qu'avec des partenaires nationaux et locaux, dont la société civile, le secteur privé et les universités, en vue d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030.

AFRIQUE

La Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique de l'UNESCO est conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui prend lui-même pleinement en compte l'Agenda 2063 de l'Union africaine. En outre, la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique est en accord avec la position officielle de l'Afrique à l'égard du Programme 2030, intitulée Position commune africaine (PCA) et qui repose sur six piliers, tous compris dans les ODD : (i) transformation économique structurelle et croissance inclusive ; (ii) science, technologie et innovation ; (iii) développement axé sur l'être humain ; (iv) viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles ; (v) paix et sécurité ; (vi) financement et partenariats.



© johavel / Shutterstock

Cette adéquation stratégique permettra à l'UNESCO d'élargir le champ de son action en Afrique et pour l'Afrique, et d'améliorer l'engagement de ses secteurs, instituts et réseaux spécialisés, ainsi que la mobilisation d'acteurs extérieurs, parmi lesquels les partenaires stratégiques et financiers. L'Afrique étant une priorité globale pour l'UNESCO, les programmes dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information, détaillés dans la brochure, seront mis en œuvre avec un accent particulier sur les pays africains. La capacité de l'UNESCO de travailler avec un large éventail de parties prenantes en Afrique représentera un avantage comparatif de poids pour la mise en œuvre du Programme 2030, qui encourage la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, à la fois sur le plan régional et sur le plan international.

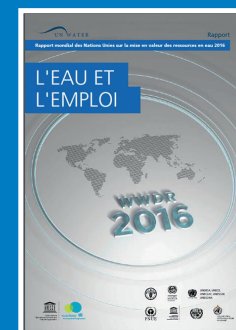
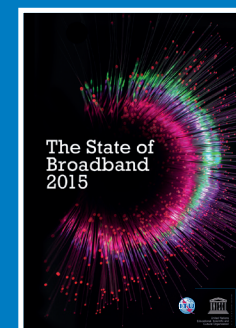
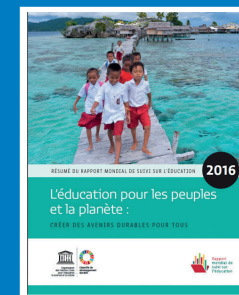
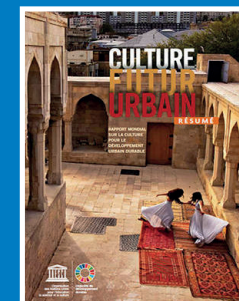
L'UNESCO soutient la révolution des données dans l'ensemble des ODD

Afin de soutenir la révolution des données préconisée par le Programme 2030 et de faire en sorte que les plans et les politiques en faveur du développement durable touchent les personnes qui en ont le plus besoin, l'UNESCO a intensifié ses efforts par l'intermédiaire de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et de ses secteurs de programme, tout en réalisant un travail conceptuel et des efforts de renforcement des capacités. L'ISU contribue à l'élaboration du cadre mondial d'indicateurs sur les ODD en participant aux travaux du Groupe interinstitutions d'experts sur les indicateurs ODD et de la Commission de statistique des Nations Unies sur les indicateurs relatifs aux cibles correspondant aux ODD 4, 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16 et 17. Il participe également à la définition d'un consensus, à l'élaboration d'indicateurs thématiques et à leur mise en œuvre, en s'attachant à appliquer des normes permettant d'en garantir la comparabilité à l'échelle internationale. À ce jour, l'ISU a conduit l'élaboration d'indicateurs thématiques permettant d'effectuer des évaluations sectorielles comparables à l'échelle internationale dans le domaine de l'éducation (par le biais du Groupe de coopération technique et de l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage) et des TIC au service du développement (par l'intermédiaire du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement), ainsi qu'en matière d'accès du public à l'information. L'ISU élabore par ailleurs une série d'indicateurs thématiques pour les STI, le patrimoine culturel et pour mesurer l'égalité des genres dans l'éducation et dans les STEM. Une attention particulière a été accordée à la mesure de l'équité et de l'égalité afin d'appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques visant à réduire les inégalités et à surmonter toutes les formes de discrimination.

À l'avenir, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) continuera à collecter des données ventilées dans les domaines de compétence de l'Organisation et à proposer son expertise institutionnelle en matière d'élaboration, de collecte et d'analyse de statistiques comparables au plan international, y compris pour le développement des capacités

et l'élaboration des politiques pertinentes. Les rapports mondiaux de suivi de l'UNESCO, tels que le Rapport mondial de suivi sur l'éducation, le Rapport de l'UNESCO sur la science, le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, le Rapport mondial sur les sciences océaniques de la Commission océanographique intergouvernementale, le Rapport mondial sur la culture au service du développement durable, le Rapport mondial sur la diversité des expressions culturelles, le Rapport sur l'état du haut-débit et le Rapport mondial sur les sciences sociales, continueront à développer des données ventilées et à analyser les progrès accomplis vers la réalisation des cibles des ODD.

Le Programme hydrologique international de l'UNESCO (PHI) a mis au point la méthode de suivi de la coopération transfrontalière en vue de réaliser la cible 6.5 de l'ODD 6 relatif à l'eau (indicateur 6.5.2) et aide les États membres à la mettre en œuvre à titre expérimental dans le cadre de l'Initiative de surveillance intégrée de l'eau (GEMI) de l'ONU-Eau ; les décisions au niveau local et transfrontalier seront étayées par le Système du PHI de mise en réseau des informations sur l'eau. Par ailleurs, le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) de l'UNESCO coordonne l'équipe spéciale d'ONU-Eau chargée de produire le rapport de synthèse sur l'ODD 6, qui fera le point sur les résultats de l'ensemble des efforts de suivi en la matière et émettra à l'intention des États membres des recommandations sur les politiques à mener en vue d'accélérer la réalisation de l'ODD 6 dans le cadre plus général du Programme 2030.





Contribution directe de l'UNESCO à neuf ODD

Sur la base d'une cartographie globale, l'UNESCO contribue de façon significative à neuf ODD, pour lesquels elle joue les rôles clés suivants : Leadership mondial ou co-leadership et rôle de coordination reconnus au niveau international ; suivi et établissement de données de référence ; sensibilisation à l'échelle mondiale propre à susciter un engagement politique soutenu ; leadership ou co-leadership de coalitions mondiales multipartites ; mandat en matière d'action normative et prestation de services d'aide à la formulation des politiques et de développement des capacités. Ces rôles sont exercés en partenariat étroit avec d'autres institutions du système des Nations Unies, des gouvernements et d'autres partenaires des secteurs public et privé.

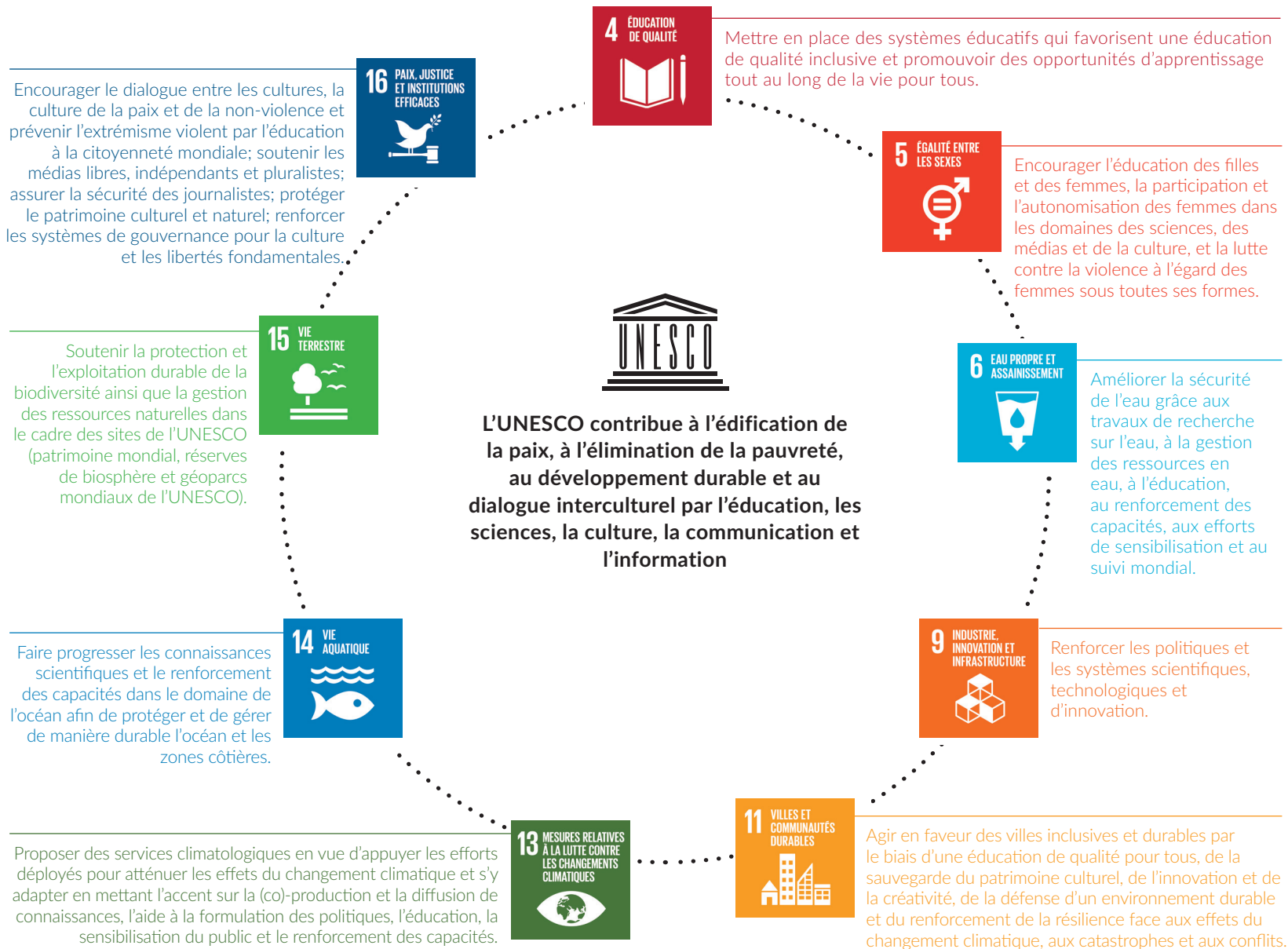
Comme indiqué dans l'énoncé de mission de l'UNESCO, l'Organisation contribue également à l'ODD 1 sur l'élimination de la pauvreté grâce à son travail sur : la promotion de l'éducation de qualité et du perfectionnement des compétences pour l'obtention d'un travail décent ; la mise à profit de la science et de la technologie pour la réduction de la pauvreté et le développement durable ; la promotion de la culture en tant que moteur du développement durable ; le soutien au développement des médias et l'accès à l'information ; et le renforcement de la résilience face aux effets du changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux conflits.

L'un des buts de l'UNESCO est aussi de réduire les inégalités (ODD 10) par l'intermédiaire de son travail visant à : faire en sorte que tous les apprenants aient accès à une éducation de qualité à tous les niveaux ; à réduire les disparités en matière de science et de connaissances entre les pays et dans chacun d'eux ; à combler le fossé numérique et à veiller à ce que toutes les politiques de développement soient inclusives et respectent la diversité culturelle.

L'UNESCO promeut une approche intégrée pour réaliser ces neuf ODD et privilégie les moyens de mise en œuvre suivants, qui font l'objet de l'ODD 17 : mobiliser des ressources financières supplémentaires en faveur des pays en développement ; soutenir la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud dans l'ensemble de ses domaines de compétence ; favoriser la coopération internationale en matière de science, de technologie et d'innovation et l'accès à ces domaines, en appuyant le Mécanisme de facilitation des technologies et la Banque de technologies à l'intention des PMA ; assurer un renforcement des capacités efficace et ciblé, notamment en matière de collecte de données et de suivi ; favoriser la cohérence des politiques et des institutions ; instituer des partenariats multipartites.

Compte tenu du caractère interdépendant des objectifs de développement durable, l'UNESCO s'efforcera de contribuer à un certain nombre d'autres ODD, tel qu'exposé dans la présente publication.

“ L'UNESCO contribue de façon significative à neuf ODD par une approche intégrée s'appuyant sur ses domaines d'expertise spécialisée et en partenariat étroit avec d'autres institutions du système des Nations Unies et d'autres partenaires des secteurs public et privé.



1 PAS DE PAUVRETE

Éliminer la pauvreté en renforçant les capacités et la productivité humaines par une éducation de qualité et le perfectionnement des compétences ; la science, la technologie et l'innovation ; l'accès aux TIC et aux médias ; la gestion durable des ressources terrestres et marines ; la protection et la promotion du patrimoine culturel et de la diversité des expressions culturelles.

10 INEGALITES REDUITES

Réduire les inégalités grâce à une éducation de qualité pour tous, réduire les écarts en matière de science et de connaissance entre les pays et dans chacun d'eux, réduire la fracture numérique, élaborer des politiques publiques inclusives, qui tiennent compte de la contribution de la culture au développement durable.

17 PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS

Renforcer les moyens de mise en œuvre en offrant des services de renforcement des capacités, en renforçant les partenariats multipartites et en appuyant le suivi des données et l'établissement des rapports.

Une éducation inclusive de qualité et un apprentissage pour tous tout au long de la vie

Une éducation inclusive et de qualité pour tous, facteur clef de l'élimination de la pauvreté.



Accès à des environnements d'apprentissage sûrs, inclusifs et propres à promouvoir la santé ainsi qu'à une éducation sexuelle complète.

Mobiliser une solide participation multipartite mondiale par le biais du Comité directeur de l'ODD 4-Éducation 2030, de mécanismes de partenariat régionaux et en assurant le renforcement des capacités, le suivi des données et l'établissement des rapports.



Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4-Éducation 2030 aux niveaux mondial et régional et appuyer la mise en œuvre de l'ODD 4 -Éducation 2030 au niveau national



PRIORITÉ GLOBALE

Éducation des filles et des femmes, notamment dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes et lutte contre la violence sexiste.

Favoriser les sociétés pacifiques et inclusives par le biais de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), y compris l'éducation à la paix et aux droits humains ainsi que la mise à disposition d'une éducation en situations d'urgence.



Renforcer les systèmes d'EFTP afin de doter les jeunes et les adultes des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

L'éducation au changement climatique, permet d'éclairer la prise de décision et accroît les capacités d'atténuation et d'adaptation des communautés, et donne les moyens aux femmes et aux hommes d'adopter des modes de vie durables.



Renforcer les systèmes d'éducation nationaux afin de garantir l'accès à une éducation inclusive et de qualité et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Transmettre des connaissances et des compétences qui favorisent des modes responsables de consommation et de production et encourager l'avènement de citoyens du monde responsables grâce au Programme mondial d'éducation au service du développement durable.



S'assurer que l'éducation inclusive et de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie fassent partie des politiques d'aménagement urbain pour promouvoir des villes inclusives et durables.

L'UNESCO aide les pays à mettre en œuvre l'ODD 4 - Éducation 2030 en coordonnant le Comité directeur multipartite de l'ODD Éducation 2030, en fournissant aux États membres des orientations stratégiques, des conseils en matière de politiques et de renforcement des capacités, en formulant des recommandations pour une action à effet catalyseur, en menant un plaidoyer pour un financement adapté, et en suivant les progrès dans la réalisation des cibles d'Éducation 2030 par le biais du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM).

L'UNESCO a joué un rôle décisif dans la formulation de l'agenda Éducation 2030 contenu dans l'Objectif de développement durable indépendant n°4 (ODD 4). L'Organisation a été mandatée pour diriger et coordonner la mise en œuvre de l'ODD 4 - Éducation 2030, par le biais du Cadre d'action Éducation 2030¹, tel qu'il a été décidé lors du Forum mondial sur l'éducation (Incheon, République de Corée, mai 2015).

Le programme de l'UNESCO sur l'éducation sera aligné sur l'ODD 4 et ses cibles. L'accent sera mis sur : a) le soutien à la mise en œuvre de l'ODD 4 - Éducation 2030 au niveau national ; and b) la gestion de la coordination et du suivi de l'ODD 4 - Éducation 2030 aux niveaux global et régional.

Le soutien à l'avancement de l'ODD 4 - Éducation 2030 sera guidé par les principes d'équité, de qualité, d'inclusion et d'égalité entre les genres tout en stimulant la créativité et la réflexion critique. L'UNESCO continuera à encourager l'engagement des États membres envers le droit à l'éducation et le concept d'apprentissage tout au long de la vie, en tant que principe clé de la réforme holistique et sectorielle de l'enseignement et en réponse aux défis socio-économique émergents. Ce travail sera fondé sur la demande des États membres et axé sur les résultats ce qui contribuera directement à les aider à faire progresser l'ODD 4 ainsi que les cibles relatives à l'éducation d'autres ODD. L'UNESCO se focalisera sur les domaines où elle a un avantage comparatif clairement démontré et un rôle unique en tant qu'agence spécialisée.

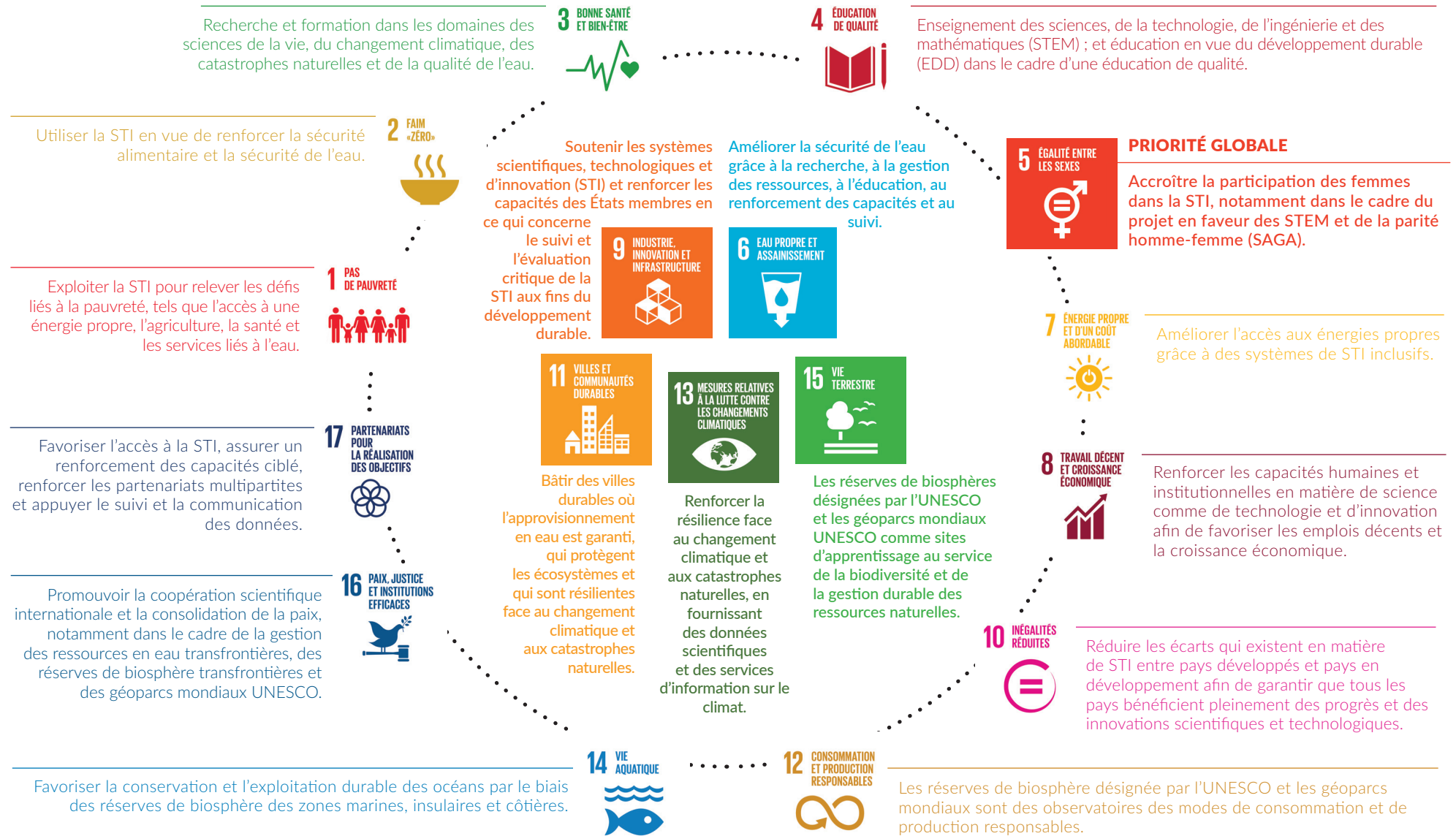
En capitalisant sur son pouvoir de rassemblement, l'UNESCO réunira des acteurs mondiaux, régionaux et nationaux pour guider la mise en œuvre du programme Éducation 2030 et agira comme point focal pour l'éducation au sein de la structure de coordination globale du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle convoque le Comité directeur de l'ODD 4 - Éducation 2030, un partenariat multipartite représentant une structure essentielle pour

la coordination des efforts mondiaux en faveur de l'éducation. Ce Comité a pour mandat de donner des orientations stratégiques, des conseils en matière de politiques et de renforcer les capacités des États membres, de formuler des recommandations pour une action à effet catalyseur, de mener un plaidoyer pour un financement adapté et de suivre les progrès dans la réalisation des cibles d'Éducation 2030 par le biais du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM). Cela implique notamment d'aider les États membres dans la mise en œuvre de l'agenda, de prendre la tête des efforts mondiaux de sensibilisation à l'ODD 4, d'examiner et de suivre les progrès accomplis, de faciliter la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, et d'organiser des réunions mondiales et régionales de haut niveau pour faire avancer la réalisation du Programme 2030. Le suivi global de l'ODD 4 et des cibles correspondantes sera assuré par le biais du Rapport mondial de suivi de l'éducation, à partir des données collectées et diffusées par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

Étant donné que les 17 ODD sont tous liés entre eux et que l'éducation est leur assise commune, l'action menée par l'UNESCO dans le domaine de l'éducation contribuera aussi à la réalisation des autres ODD, en particulier ceux qui portent sur : l'élimination de la pauvreté (ODD 1), la santé et le bien-être (ODD 3), l'égalité des sexes (ODD 5), un travail décent (ODD 8), la réduction des inégalités (ODD 10), les villes durables (ODD 11), des modes de consommation et de production responsables (ODD 12), la lutte contre les changements climatiques (ODD 13), la paix (ODD 16) et les partenariats (ODD 17).

¹ Le Cadre d'action, adopté par la communauté internationale de l'éducation au cours de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2015, est le fruit d'un processus de consultation sans précédent mené par l'UNESCO. Il offre aux pays des orientations pour la mise en œuvre de l'ODD 4 pour l'éducation et des autres cibles associées et il propose des modalités de mise en œuvre, de coordination, de financement et de suivi d'Éducation 2030 afin d'assurer à tous une éducation de qualité inclusive et équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Il peut être consulté à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002456/245656F.pdf>

Mobiliser la science, la technologie, l'innovation et le savoir



Bien qu'il existe de nombreuses preuves empiriques démontrant que la STI administrée de façon éthique est essentielle au développement, c'est dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable que la STI est pour la première fois reconnue explicitement et universellement par la communauté mondiale comme un facteur clé du développement durable. Ceci est vrai pour tous les SDG d'une manière transversale.

L'action menée par l'UNESCO dans ce domaine contribue également à réduire les inégalités (ODD 10) en résorbant le fossé qui existe en matière de STI entre les États membres de façon à ce que tous les pays bénéficient des avancées et des innovations scientifiques et technologiques concernant les ODD. La participation de l'Organisation au Mécanisme de facilitation des technologies ainsi qu'à la Banque de technologies pour les pays les moins avancés a également pour but de combler les écarts en matière de STI afin d'améliorer le partage des connaissances et de constituer la base de connaissances scientifiques nécessaire pour accéder aux technologies essentielles et les utiliser (ODD 9).

Le Rapport de l'UNESCO sur la science et les rapports par pays du GO-SPIN suivent et évaluent les tendances en matière de STI et de sciences de l'ingénieur à travers le monde, en particulier dans les pays en développement, à partir des données collectées et diffusées par l'Institut de statistique de l'UNESCO. L'Institut est l'organisme chargé des indicateurs relatifs à la cible 9.5 et élabore un ensemble thématique d'indicateurs portant sur la contribution des STI à la réalisation des ODD.

Dans le cadre des ODD 4, 5, 9 et 17, l'UNESCO apporte un soutien aux États membres pour la création d'environnements propices au développement de systèmes, de politiques et des capacités institutionnelles et humaines dans le domaine de la STI afin de promouvoir un développement économique durable, l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes.

Simultanément, la STI devra relever des défis spécifiques tels que les conséquences du changement climatique et des aléas naturels, la gestion de ressources en eau douce et minérales limitées, la perte de biodiversité et de services écosystémiques.

La mise en œuvre spécifique de la STI pour les ODD 6, 11, 13 et 15 sera au centre du Programme hydrologique international (PHI), du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) et du Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG) dans les domaines de l'eau douce, des sciences écologiques et de la terre, ainsi que de la science pour la réduction des risques des catastrophes (RRC) et de l'action contre le changement climatique. Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) mesure les progrès accomplis en faveur de l'ODD 6 et ses rapports étroits avec d'autres ODD dans le cadre de la publication du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR).

Les réseaux mondiaux uniques de sites dédiés au développement durable, comme les réserves de biosphère et les géoparcs mondiaux UNESCO, apporteront un soutien aux États membres afin de développer des sociétés résilientes et de gérer durablement leurs ressources naturelles. Les activités de l'UNESCO visant à encourager la coopération scientifique internationale axées sur la gestion des ressources en eau transfrontalières ou les sites désignés par l'UNESCO contribue également à la promotion de sociétés pacifiques et inclusives (ODD 16).

Protéger et gérer l'océan de manière durable

La recherche et la coopération scientifiques internationales visent à mieux comprendre les liens existant entre l'océan et la santé humaine.



L'ODD 14 expressément consacré à l'océan reconnaît le rôle de l'océanographie ainsi que le rôle normatif de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, comme essentiels pour répondre à l'ensemble des défis et des paramètres de la viabilité de l'océan

L'ODD 14 expressément consacré à l'océan (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) reconnaît le rôle de l'océanographie ainsi que le rôle normatif de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, comme essentiels pour répondre à l'ensemble des défis et des paramètres de la viabilité de l'océan (pollution, acidification de l'océan, pêche, moyens de subsistance en zone côtière, etc.). La Commission s'appuiera sur cette reconnaissance pour s'acquitter de sa mission en tant que principal dispositif des Nations Unies chargé de la coopération mondiale dans le domaine des sciences océaniques. Au-delà de l'ODD 14, la plupart des objectifs dépendent de l'océan, en particulier l'ODD 1 sur l'élimination de la pauvreté, l'ODD 2 sur la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition, l'ODD 3 sur la santé, l'ODD 8 sur la croissance économique et l'emploi productif, l'ODD 9 sur l'industrialisation durable et l'innovation, l'ODD 11 sur les villes résilientes et durables, l'ODD 12 sur les modes de consommation et de production responsables, l'ODD 13 sur le changement climatique, l'ODD 15 sur la biodiversité et l'ODD 17 sur les partenariats. La viabilité de l'océan nécessite elle-même une expertise et une éducation à l'océan et dépend alors de l'ODD 4 sur l'éducation de qualité et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Les aspects sociaux des activités de l'ODD 14 ont une forte incidence sur l'égalité des sexes, et donc sur l'ODD 5. Le travail de la COI sur l'océan contribuera également à la réalisation de l'ODD 10 sur les inégalités, en réduisant les écarts en matière de connaissances entre les pays et dans chacun d'eux.

La contribution de la COI à l'ODD 14 s'articulera autour des trois axes suivants :

- le développement des capacités et le transfert de technologies marines ;
- l'aide à la formulation de politiques et de normes fondées sur des données scientifiques et le soutien aux pays dans la mise en œuvre, l'exécution et le suivi de l'ODD sur l'océan conformément à son rôle d'organisme responsable des cibles 14.3 et 14.a sur l'acidification des océans et le développement des capacités respectivement, et en tant qu'agence contribuant aux cibles 14.1 et 14.2 ;
- et la mise à profit des observations, de la science et des services liés à l'océan en vue de la conservation et de l'exploitation durable de l'océan.

La COI usera de sa capacité de mobilisation pour renforcer le soutien apporté au nouveau programme de mise en valeur de l'océan pour 2030, en intensifiant et en élargissant sa coopération avec les ONG, les organisations scientifiques régionales, les praticiens et le grand public par l'intermédiaire de ses organes régionaux et autres organes subsidiaires. Dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur la mise en œuvre de l'ODD 14 (2017), la COI participera par l'intermédiaire des mécanismes interinstitutions des Nations Unies chargés des questions relatives à l'océan, aux travaux visant à mettre en place des activités favorables aux ODD afin d'offrir des ressources techniques aux États membres, notamment concernant le développement des capacités et l'adoption d'approches permettant d'accéder aux organismes de financement.

Dans le cadre de l'ODD 13, la COI coordonnera la coopération scientifique internationale pour faire en sorte que les meilleures connaissances scientifiques aboutissent à une bonne compréhension du changement climatique et pour encourager les stratégies d'adaptation et d'atténuation axées sur l'océan visant à lutter contre les conséquences défavorables de ce phénomène. À travers ses réseaux régionaux, la COI assurera la coordination de services d'alerte rapide et de services océaniques continus afin de protéger la vie, la santé et les biens sur les côtes et en mer ; de l'éducation aux risques de catastrophe et des programmes de préparation à l'intention des communautés côtières ; des évaluations scientifiques menées en vue d'éclairer les mesures et les politiques en matière d'environnement et de climat.

Les travaux de la COI viseront à atteindre le résultat suivant :

« Élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés à l'océan, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable de l'océan, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030 », en veillant tout particulièrement à ce que l'ensemble des États membres disposent des capacités nécessaires pour atteindre leurs objectifs.

Comprendre les transformations sociales pour des sociétés pacifiques, inclusives et fondées sur les droits

Offrir un forum intellectuel, proposer des mesures normatives, jouer un rôle de conseil et assurer le renforcement des capacités afin de faire face aux conséquences sociales, culturelles, juridiques et éthiques des progrès scientifiques, y compris dans le domaine de la santé.



Promouvoir et diffuser des valeurs, des attitudes et des comportements favorables au dialogue, à la non-violence et au rapprochement des cultures dans l'éducation formelle et non-formelle.

Soutenir une planification participative, non-discriminatoire et intégrée des établissements humains par le biais de la Coalition internationale des villes inclusives et durables (ICCAR).



Renforcer les liens entre la recherche, les politiques et les pratiques afin de favoriser des institutions efficaces, responsables et transparentes ainsi que la participation de la société civile à la concertation politique à tous les niveaux, y compris par le rapprochement des cultures et l'autonomisation des jeunes.



PRIORITÉ GLOBALE

Soutenir l'égalité des genres et l'autonomisation de l'ensemble des femmes et des filles dans le cadre de la recherche, du renforcement des capacités, des conseils en matière de politiques, des cadres de coopération et des activités de plaidoyer.

Mobiliser les connaissances et les valeurs, par le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes afin de donner les moyens aux sociétés de comprendre les défis auxquels elles font face et d'évoluer en conséquence.



Assurer le renforcement des capacités, renforcer les partenariats multipartites, appuyer le suivi et la communication des données.



Mettre l'accent sur les réponses transformatrices face aux inégalités à tous les niveaux, depuis la base jusqu'aux instances de gouvernance mondiale, en s'appuyant sur des recherches pluridisciplinaires et l'interface science-politiques.



Veiller à ce que les aspects sociaux et éthiques du changement climatique soient pris en compte dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation.

Les dimensions sociales du Programme 2030 en particulier les cibles sur l'inclusion sociale, l'élimination de l'extrême pauvreté, la réduction des inégalités, les politiques inclusives pour les villes, ainsi que la prise de décision inclusive et participative trouvent écho dans le mandat de l'UNESCO pour soutenir les États membres dans la gestion des transformations sociales contemporaines.

Le dialogue interculturel est essentiel pour comprendre les transformations sociales contemporaines, les nouveaux types d'interactions et d'interdépendances humaines, et construire des sociétés pacifiques. La réalisation des ODD dépendra de la capacité des chercheurs, des responsables de l'élaboration des politiques, des professionnels et des partenaires à accéder à des informations pertinentes et précises sur les sociétés et les communautés ciblées par leurs actions à les partager et à construire un cadre intellectuel cohérent dans lequel agir.

Parallèlement à la participation des États membres à la production de connaissances, l'utilisation efficace de la recherche au moyen d'une interface renforcée entre cette dernière et les politiques peut améliorer l'élaboration de politiques publiques éclairées par des données probantes, des valeurs et des principes universels fondés sur les droits humains et les principes éthiques. Elle peut également renforcer les services publics et élever le niveau des débats publics. La nature intégrée du Programme 2030 et de ses 17 ODD nécessite une plus grande cohérence des politiques aux niveaux national, régional et international, qui peut être obtenue

en renforçant les liens entre la recherche en sciences sociales et l'élaboration des politiques publiques, notamment par des données comparables à l'échelle mondiale en matière de suivi des tendances, d'établissement de priorités et d'évaluation des programmes et des politiques.

Les activités du Programme de l'UNESCO relatif aux sciences sociales et humaines, qui mettent l'accent sur le conseil en matière de politiques et sur le renforcement des capacités, contribuent directement à aider les États membres à réaliser les trois objectifs de développement durable suivants : l'ODD 16 (cibles 16.6 et 16.7) et l'ODD 11 (cible 11.3).

Elles contribuent également à aider les États membres à mettre en œuvre d'autres ODD et un certain nombre de cibles associées : les ODD 1, 3, 4, 5, 10, 13 et 17.

Les six domaines thématiques sur lesquels le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO concentrera ses efforts figurent dans le graphique ci-contre.

La culture comme moteur et catalyseur du développement durable

Partager les connaissances et les compétences et gérer les risques de santé en tenant compte des contextes culturels. Contribuer au bien-être et à la qualité des soins en recourant aux pratiques traditionnelles.



La culture est un moteur et un catalyseur du développement durable et elle est essentielle pour réaliser le Programme 2030 en tant qu'elle contribue au développement humain et socio-économique, à l'éducation de qualité, à l'inclusion sociale, aux villes durables, à la durabilité environnementale et à des sociétés pacifiques.

En réponse à l'appel pressant des acteurs nationaux et locaux, le Programme 2030 intègre, pour la première fois, le rôle de la culture par le biais du patrimoine culturel et de la créativité comme moteur du développement durable à pour l'ensemble des ODD.

Le programme de l'UNESCO relatif à la culture contribue directement à l'ODD 11 pour des villes durables, notamment la cible 11.4 sur la protection du patrimoine naturel et culturel, sur laquelle l'Institut de statistique de l'UNESCO élabore des indicateurs. Par ailleurs, les efforts transversaux de l'UNESCO faisant usage de tous ses instruments normatifs, à savoir les six conventions culturelles sur le patrimoine et la créativité, concourent également à la mise en œuvre de plusieurs autres ODD, parmi lesquels les 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 16 et 17. Sauvegarder le patrimoine culturel et encourager la créativité sont essentiels pour que les communautés du monde entier participent activement à la réalisation des objectifs. L'action de l'UNESCO visant à protéger la culture dans les situations d'urgence, y compris lors de conflits ou de catastrophe, participe également à la réalisation des ODD, notamment l'ODD 16, qui vise à renforcer la résilience et à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives.

Des initiatives et des programmes opérationnels phares comme l'Initiative sur la culture et le développement urbain durable, le Programme d'éducation au patrimoine mondial, les projets de Routes du patrimoine de l'UNESCO, le Programmes du patrimoine mondial pour le tourisme durable et le Programme marin du patrimoine mondial servent de cadres et émettent des recommandations clés afin d'aider les États membres à prendre la culture en compte dans les stratégies et les politiques de mise en œuvre des ODD. Les rapports mondiaux, notamment le Rapport mondial sur la diversité des expressions culturelles, fournissent des informations et des données clés pour suivre l'impact de ces stratégies et démontrer la contribution de la culture à la réalisation des ODD par l'investissement dans la créativité et l'innovation, et dans l'engagement de la société civile. Les conventions culturelles de l'UNESCO offrent des lignes directrices aux États parties sur comment leur mise en œuvre peut contribuer au développement durable – notamment la Convention du

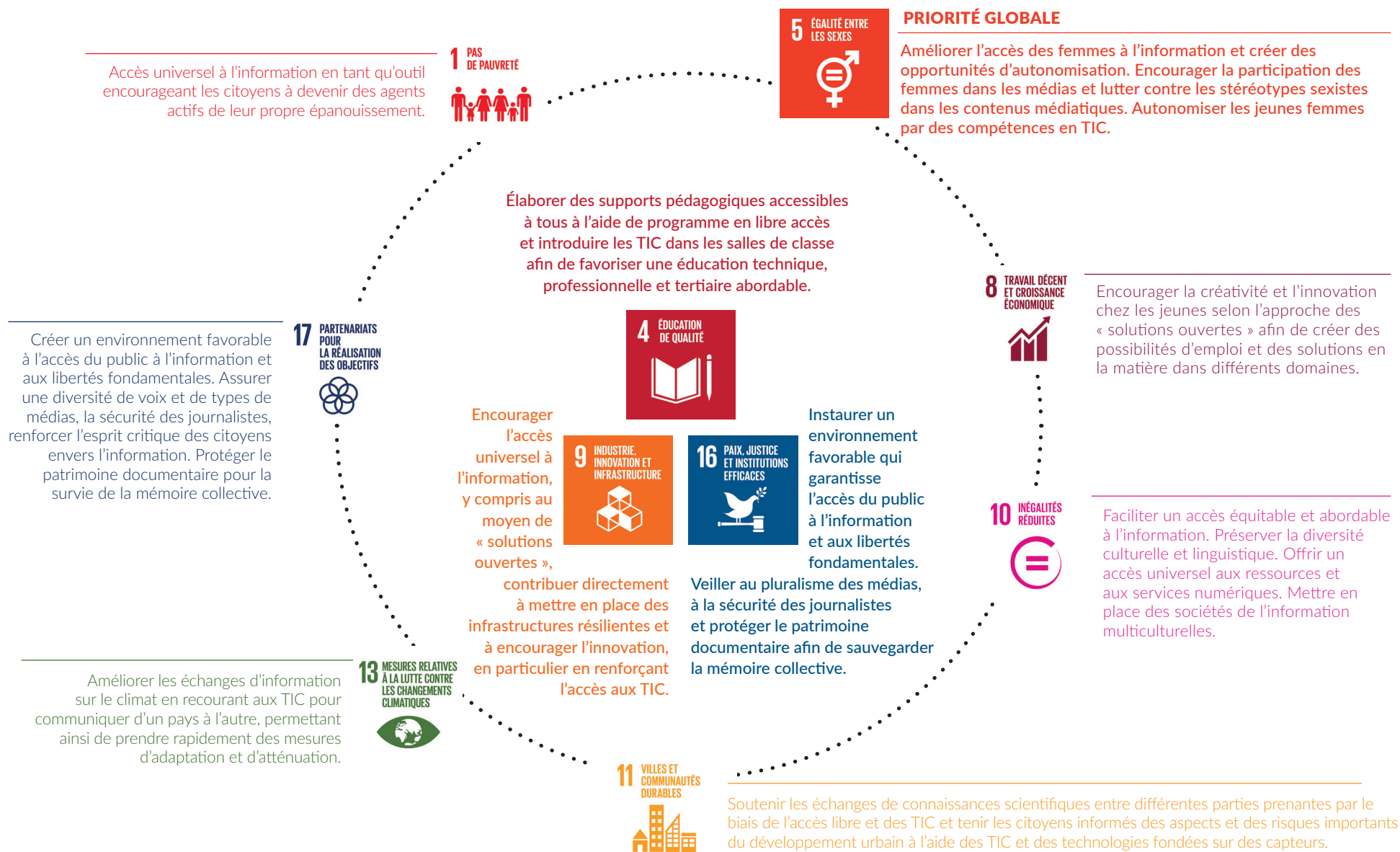
patrimoine mondial de 1972, la Convention sur le patrimoine culturel immatériel de 2003 et la Convention sur la diversité des expressions culturelles de 2005.

L'UNESCO s'emploie à encourager la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, à promouvoir l'introduction de mesures de traitement préférentiel pour les pays en développement et à renforcer les capacités nationales et locales, en apportant une aide à la formulation des politiques aux niveaux mondial, national et local et en favorisant l'innovation et les échanges grâce à ses vastes réseaux mondiaux afin de soutenir les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030. Les réseaux de l'UNESCO pour le développement urbain durable en particulier, notamment celui des villes du patrimoine mondial et le Réseau des villes créatives de l'UNESCO, offrent une plate-forme globale pour faire progresser la mise en œuvre des ODD, notamment de l'ODD 11.

Comme l'illustre le graphique, les conventions culturelles de l'UNESCO et leurs activités opérationnelles montrent que la culture peut contribuer à la réalisation du Programme 2030, en encourageant :

- **le développement humain et socio-économique**, en tant que source d'identité, de créativité et d'innovation ;
- **l'éducation de qualité**, en veillant à ce que les systèmes éducatifs soient adaptés aux besoins locaux et s'appuient sur le patrimoine culturel des communautés, en renforçant les compétences nécessaires pour l'emploi, les emplois décents et l'entrepreneuriat ;
- **les villes durables**, en resserrant les liens entre les communautés et leur environnement bâti et en favorisant une vie culturelle dynamique et des milieux urbains de qualité ;
- **la viabilité environnementale**, comme part intégrante de l'environnement naturel contribuant à la préservation de la biodiversité et à un développement satisfaisant sur le plan écologique ;
- **les sociétés pacifiques et l'inclusion**, par le renforcement des libertés fondamentales et des systèmes participatifs de gouvernance pour la culture, le respect de la diversité culturelle et la promotion de l'égalité des sexes.

Liberté d'expression et accès universel à l'information et au savoir



La communication et les médias sont essentiels pour promouvoir le développement durable et la démocratie. Le droit à la liberté d'expression et la liberté d'information fondent un environnement médiatique libre, pluraliste, inclusif et indépendant.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 affirme que « l'expansion de l'informatique et des communications et l'interdépendance mondiale des activités ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir ».

A travers son programme Communication et Information (CI), l'UNESCO contribue à la création de ces sociétés du savoir inclusives en répondant aux défis mondiaux actuels et émergents dans le domaine de la communication et de l'information. L'UNESCO apporte un soutien aux États membres dans la construction de la paix et la promotion des droits et libertés fondamentaux par le renforcement de la liberté d'expression, du développement des médias et de l'accès aux informations et au savoir par l'intermédiaires des TIC, contribuant directement à la mise en œuvre des ODD 4, 5, 8, 9, 10, 11, 13, 16, et 17.

La communication et les médias sont essentiels pour promouvoir le développement durable et la démocratie. Le droit à la liberté d'expression et à la liberté d'information sont le fondement d'un environnement médiatique libre et pluraliste. Ceci contribue à la démocratie et à la bonne gouvernance. C'est sur cette base que l'accès du public à l'information, la sécurité des journalistes, l'autonomisation des jeunes, l'égalité des genres dans et par les médias, l'initiation aux médias et à l'information, le pluralisme et la diversité des médias, l'accès à l'information et au savoir, et les normes professionnelles journalistiques sont défendus. Les journalistes peuvent ainsi contribuer en toute indépendance à la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable.

L'UNESCO, de par son rôle leader en tant que coordinateur de la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, travaille avec une grande diversité de partenaires afin de permettre une réponse adéquate en vue de la protection des journalistes et de la lutte contre l'impunité. Une attention particulière est portée au soutien à la sécurité des femmes journalistes. L'UNESCO contribue aussi au suivi régulier des indicateurs approuvés par la Commission de statistique de l'ONU en tant qu'entité contributrice au suivi du progrès de l'indicateur 16.10.1 et en tant qu'entité responsable pour l'établissement du rapport mondial sur l'indicateur 16.10.2. L'UNESCO améliorera l'accès universel et abordable à l'Internet (ODD 9, cible c), y compris par sa participation active aux travaux de la Commission « Le large bande au service du développement numérique » et par la promotion de l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités.

L'UNESCO promeut également un cadre conceptuel relatif à l'universalité d'Internet, par la mise en œuvre des principes ROAM qui soutiennent les activités liées à la gouvernance de l'Internet basées sur les droits humains, ouvertes, accessibles à tous et nourries par une participation multi-parties. Le savoir demeure un atout indispensable au développement humain. L'innovation dans le domaine des TIC pour l'apprentissage et une participation équitable au développement des sociétés sont essentielles pour atteindre l'ODD 4, qui plaide pour un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité tout au long de la vie pour tous, y compris les groupes sociaux les plus marginalisés.

Par ailleurs, les progrès des TIC et le caractère de plus en plus interconnecté des sociétés du savoir font ressortir l'importance de donner un élan à la créativité et à l'innovation en adoptant l'approche des « solutions ouvertes » pour parvenir à l'autonomisation et pour promouvoir l'inclusion économique et sociale de tous. Afin de promouvoir l'inclusion sociale et économique des jeunes dans leurs sociétés, le Programme CI renforcera les capacités des jeunes dans le monde entier, et les jeunes femmes en particulier, en les aidant à acquérir des compétences de haut niveau ainsi que la confiance pour développer, promouvoir et vendre des applications mobiles qui répondent aux problèmes locaux du développement durable et fournissent des opportunités d'emploi autogénéré et viable dans l'industrie du mobile/TIC (ODD 10, cible 2).

Cette approche permet à l'UNESCO de soutenir les États membres afin de réduire la proportion des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (ODD 8, cible 6).

L'UNESCO renforce également les activités de sensibilisation et de gestion des connaissances pour assurer la transparence et la responsabilité dans la prise de décisions en matière d'atténuation du changement climatique (ODD 13, cible 3 et Accord de Paris). Cette tâche est mise en œuvre grâce à des activités en matière de renforcement des médias libres, indépendants, pluralistes et diversifiés qui font rapport sur le changement climatique et la protection de l'environnement, ainsi que par les applications scientifiques citoyennes participatives.

Enfin, le Programme CI de l'UNESCO soutient les États membres pour la sauvegarde du patrimoine culturel mondial (ODD 11, cible 4), en particulier le patrimoine documentaire à travers le Programme Mémoire du monde. Le Programme CI sensibilise à l'importance de la préservation, de la diffusion et de l'accessibilité en matière de patrimoine documentaire, y compris sous forme numérique, en tant qu'atout précieux de l'humanité et une expression de la richesse et de la diversité des peuples et des cultures.



Notre engagement collectif à l'égard des 17 Objectifs mondiaux est notre défense la plus importante afin de garantir que les avantages de notre monde moderne soient partagés par toutes les nations et tous les peuples et non par quelques privilégiés seulement. Ces objectifs sont destinés à servir l'intérêt de chaque femme, homme, et enfant sur notre planète. Et cela signifie que la mise en œuvre de ces objectifs dépend de nous tous. Cela doit être un mouvement international – un rassemblement des peuples autour d'une cause commune à l'échelle mondiale. Je crois que l'UNESCO, de par son expertise spécialisée en éducation, sciences, culture, communication et information, est très bien positionnée pour soutenir les pays et faire de ces Objectifs mondiaux une réalité pour tous.

Forest Whitaker

Envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation

Défenseur des Objectifs de développement durable des Nations Unies



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Équipe spéciale de l'UNESCO pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030

<http://fr.unesco.org/sdgs>



**Objectifs de
développement
durable**